

GUIDE POUR LE **TRAVAIL DE FLAIR**

Le Club Canin Canadien
200 Ronson Drive, Suite 400
Etobicoke ON M9W 5Z9

TABLE DES MATIÈRES

1	Introduction	1
2	Planification	1
3	Matches sanctionnés	1
4	Concours de travail de flair	1
5	Sélection du lieu du concours	2
6	Odeurs	3
7	Préparation du concours	5
7.1	Rôles et responsabilités	5
8	Rubans	7
9	Formulaires et paperasse	7
10	Fournitures	9
11	Déroulement du concours	11
12	Après le concours	11

1. INTRODUCTION

- 1.1 Ce document servira de guide aux clubs pour les aider à organiser des concours de travail de flair. Il s'ajoute aux règlements. On s'attend à ce que les clubs qui organisent des concours connaissent les règlements.

2. PLANIFICATION

- 2.1 Seuls les clubs reconnus par le CCC peuvent tenir des matchs sanctionnés et des concours de travail de flair du CCC (2.1.1).

3. MATCHS SANCTIONNÉS

- 3.1 Les clubs doivent tenir un match sanctionné avant de présenter une demande pour tenir un concours de travail de flair officiel approuvé par le CCC.
<https://www.ckc.ca/fr/Files/Legal/Politiques-et-procedures/Chapitre-6-Expositions-et-concours.aspx>
- 3.2 La demande dûment remplie pour tenir un match sanctionné est envoyée au directeur de la zone pour approbation. <https://www.ckc.ca/fr/Files/Forms/Shows-Trials/Event-and-Judges-Applications/Application-To-Hold-A-Sanction-Match-Form-No-151-0>
- 3.3 Au 31 juillet 2019, il y avait plusieurs candidats au poste de juge de concours de travail de flair qui devaient juger un match sanctionné avant de pouvoir obtenir leur permis de juge. Vous trouverez la liste des juges de travail de flair approuvés par le CCC dans le répertoire des juges <https://www.ckc.ca/Events/Find-A-Judge/fr/default.aspx>. Vous pouvez voir tous les détails sur le juge en cliquant sur son nom. Les juges pour lesquels rien n'est inscrit pour le travail de flair sous « Qualifications » doivent juger un match sanctionné et être observés par un représentant du conseil de travail de flair du CCC pour la zone en question avant d'obtenir leur permis.
<https://www.ckc.ca/fr/Files/Legal/Politiques-et-procedures/Chapitre-7-Juges.aspx>

4. CONCOURS DE TRAVAIL DE FLAIR

- 4.1 Il faut soumettre le formulaire dûment rempli de **demande d'événement** approuvé du CCC au moins 180 jours avant la date du concours. (2.2.1)
<https://www.ckc.ca/fr/Files/Formulaires-du-CCC/Expositions-et-concours/Formulaires-Evenements-et-juges/Demande-de-date-d%E2%80%99evenement-concours-et-epreuves> Les clubs doivent consulter le calendrier des événements du CCC pour s'assurer qu'aucun autre concours de travail de flair n'est prévu aux mêmes dates dans la même région. Pour le moment, il n'y a pas de restriction de kilométrage pour le travail de flair mais on suggère d'utiliser les restrictions s'appliquant à l'obéissance et au rallye obéissance. <https://www.ckc.ca/fr/Files/Legal/Politiques-et-procedures/Chapitre-6-Expositions-et-concours.aspx>

- 4.2 Les clubs doivent offrir les niveaux instinct et novice à chaque concours (6.8.3).
- 4.3 Vous trouverez la liste des **juges de travail de flair approuvés** par le CCC dans le répertoire des juges <https://www.ckc.ca/Events/Find-A-Judge/fr/default.aspx>. Vous pouvez voir tous les détails sur le juge en cliquant sur son nom. Les classes que les juges admissibles peuvent juger sont détaillées sous « Qualifications ».
- 4.4 Discutez du tarif du juge et de ses autres dépenses avec celui-ci. S'il accepte de juger, remplissez le formulaire de demande d'approbation des juges <https://www.ckc.ca/fr/Files/Forms/Shows-Trials/Event-and-Judges-Applications/Judging-Panel-Application-Specialty-Conformation-S>. Le CCC doit recevoir la demande au moins de 120 jours avant la date prévue (3.1.1).
- 4.5 Contrat avec un juge - Assurez-vous que le contrat est confirmé (3.3.1).
- 4.6 Les **officiels du concours** comprennent le secrétaire et le président du concours. Il n'est pas nécessaire que le secrétaire soit membre du club organisateur, mais il doit être membre en règle du CCC (2.5.2). Les officiels du concours ne peuvent pas manier un chien à un concours où ils agissent à titre officiel (2.5.3).

5. SÉLECTION DU LIEU DU CONCOURS

- 5.1 Les lieux choisis pour tenir des concours doivent être suffisamment vastes et leur environnement doit convenir à la tenue de recherches dans des contenants, à l'intérieur et à l'extérieur. Vous trouverez la superficie nécessaire pour chaque élément et niveau dans les articles suivants des règlements – Contenants 9.5, Recherches à l'intérieur 9.6, Recherches à l'extérieur 9.7.
- 5.2 Le lieu choisi doit comporter une aire où vous pouvez entreposer les odeurs, à l'extérieur des aires de rassemblement et de recherche, de manière à ne pas contaminer les aires de recherche. (9.3.8).
- 5.3 Idéalement, comme l'indique son nom, la recherche à l'intérieur se fait à l'intérieur d'un bâtiment. Les pièces peuvent être subdivisées en plus d'une aire de recherche, mais les limites de chaque aire doivent être définies clairement (9.6.1). Si une pièce est subdivisée, seules les odeurs du niveau en cours de jugement doivent être cachées pour éviter toute confusion pour les équipes qui sont jugées.
- 5.4 Les aires de recherche extérieure peuvent être couvertes, mais elles ne doivent pas avoir plus de deux murs (9.7.1).
- 5.5 On peut utiliser une tente (chapiteau) pour les recherches à l'intérieur à condition qu'elle soit fermée et ait quatre cloisons. Il faut mentionner l'utilisation d'une tente dans le programme officiel.
- 5.6 Lorsque possible, il faut prévoir de l'espace et même une barrière visuelle pour la circulation aller-retour d'une aire de recherche. Le travail de flair peut réveiller l'instinct prédateur et les équipes doivent garder leur distance lorsqu'elles se déplacent.

- 5.7 Il est plus efficace de préparer une ou deux aires de recherche en laissant l'odeur se répandre pendant qu'une recherche s'effectue dans d'autres aires. Par exemple, une aire de recherche à l'extérieur peut être préparée pour les petits chiens, permettant à l'odeur de se répandre, pendant le déroulement de la recherche dans des contenants et de la recherche à l'intérieur. Les aires de recherche dans des contenants et de recherche à l'intérieur sont préparées pour les chiens moyens, permettant à l'odeur de se répandre, pendant le déroulement de la recherche à l'extérieur. Les cachettes de la recherche à l'extérieur sont préparées pour les chiens de la division suivante, permettant à l'odeur de se répandre, pendant le déroulement de la recherche dans des contenants et de la recherche à l'intérieur.
- 5.8 On suggère de cacher l'odeur sur ou dans des objets qui peuvent être retirés de l'aire de recherche lorsqu'il y a changement de division en fonction de la taille. Cela permet de minimiser la persistance de l'odeur.
- 5.9 Si le club prévoit un espace pour les cages lors du concours, il doit être hors de vue et d'ouïe des aires de recherche. Des chiens qui aboient dans leur cage peuvent nuire à l'équipe qui effectue une recherche et la perturber.
- 5.10 Le club doit communiquer avec le ou les juges avant le concours pour discuter d'une inspection du site et, lorsque possible, d'une reconnaissance des lieux avant le jugement.

6. ODEURS

- 6.1 Le CCC utilise les odeurs cibles suivantes, sous forme d'huiles essentielles, à ses concours de travail de flair :

Niveau	Odeurs utilisées
Instinct	Gaulthérie couchée (W) <i>Gaultharia procumbens</i>
Novice	Gaulthérie couchée (W) <i>Gaultharia procumbens</i>
Ouvert	Gaulthérie couchée (W) et/ou pin (P) <i>Pinus sylvestris</i>
Par excellence	Gaulthérie couchée (W) et/ou pin (P) et/ou anis (A) <i>Pimpinella anisum</i> (non pas anis étoilé, <i>Illicium Verum</i>)
Maître	Bouleau (B) (<i>Betula lentum</i>) et/ou anis (A) et/ou clou de girofle (CL) <i>Eugenia Caryophyllata</i> et/ou cyprès (CY) <i>Cupressus sempervirens</i>

- 6.2 Ce ne sont pas tous les fournisseurs d'huiles essentielles qui offrent des huiles ayant la même uniformité et la même pureté. Si le club fournit les huiles pour le concours, nous recommandons les fournisseurs suivants :

K9 Sports Lines	http://www.k9sportslines.com/scent-detection.html
Fournisseurs de la NACSW	http://www.nacsw.net/target-odors/target-odor-suppliers

- 6.3 Plusieurs juges préfèrent préparer eux-mêmes les cotons-tiges ou la boule d'ouate (articles imprégnés d'une odeur). Parlez-en avec le juge avant le concours (9.3.6). Si le club fournit et prépare les articles imprégnés d'une odeur, on recommande qu'une personne possédant de l'expérience dans la manipulation des huiles et la préparation des articles s'en occupe.
- 6.4 Des cotons-tiges, dont la tige est en papier, sont coupés en deux et une goutte d'huile est appliquée directement sur le bout du coton-tige ou la boule d'ouate pour créer un article imprégné d'odeur. Ceux-ci sont ensuite déposés dans un récipient en verre et on les laisse reposer pendant au moins 24 heures avant le concours. Il faut discuter avec le juge du temps que les articles imprégnés d'odeur resteront dans le récipient en verre puisqu'il peut avoir une préférence à ce sujet. (9.3.3).
- 6.5 On appelle « hygiène de l'odeur » la manipulation appropriée et soigneuse des articles imprégnés d'une odeur pour éviter une contamination indésirable. Consulter ce site (en anglais seulement). <https://nosework.huntersheart.com/2017/10/05/odor-hygiene-briefing-for-nosework-competitions/> Les clubs doivent préparer suffisamment d'articles pour pouvoir les remplacer pour chaque classe qu'ils offrent, comme suit :

Niveau	Odeurs utilisées
Instinct	1 gaulthérie couchée (W)
Novice	1 gaulthérie couchée (W) pour chaque élément (3)
Ouvert	1 gaulthérie couchée (W) pour chaque élément (3) 1 pin (P) pour chaque élément (3)
Par excellence	1 gaulthérie couchée (W) pour chaque élément et 2 pour les recherches à l'intérieur (4) 1 pin (P) pour chaque élément et 2 pour les recherches à l'intérieur (4) 1 anis (A) pour chaque élément et 2 pour les recherches à l'intérieur (4)
Maître	1 bouleau (B) pour jusqu'à 3 cachettes par élément et jusqu'à 3 pour les recherches à l'intérieur (9) 1 anis (A) pour jusqu'à 3 cachettes par élément et jusqu'à 3 pour les recherches à l'intérieur (9) 1 clou de girofle (CL) pour jusqu'à 3 cachettes par élément et jusqu'à 3 pour les recherches à l'intérieur (9) 1 cyprès (CY) pour jusqu'à 3 cachettes par élément et jusqu'à 3 pour les recherches à l'intérieur (9)

7. PRÉPARATION DU CONCOURS

7.1 Rôles et responsabilités

7.1.1 Les officiels nécessaires et les rôles à tenir lors d'un concours de travail de flair sont les suivants :

- (a) **Président du concours** : Il est préférable que cette personne ait de l'expérience en travail de flair à titre de juge, de président de concours et/ou de participant. Le président doit être en règle avec CCC mais il n'est pas obligatoire qu'il soit membre du CCC (2.5.1). Le président du concours tient le rôle de gestionnaire de projet et il s'occupe habituellement de trouver un lieu, des juges, des bénévoles. Il est responsable de la logistique, y compris les fournitures nécessaires. Le président peut aussi être le secrétaire du concours. Ces personnes ne peuvent pas manier un chien à un concours où ils agissent à titre officiel. (2.5.3)

Le **président** doit tenir un briefing avec les manieurs pour expliquer où se trouvent les toilettes des humains et des chiens, les aires interdites en raison de la ligne de vue de l'aire de recherche (c.-à-d. d'où les manieurs pourraient voir l'aire de recherche), l'aire des spectateurs, les règlements et tous autres règlements particuliers au lieu du concours.

- (b) **Secrétaire du concours** : Le secrétaire du concours est responsable de la paperasse relative au concours (c.-à-d. la demande pour tenir le concours, la demande d'approbation des juges, le contrat avec les juges, le programme officiel, la gestion des inscriptions, la documentation relative au concours et leur envoi au CCC). Le secrétaire doit être un membre en règle du CCC. (2.5.3). Il ne peut pas manier un chien à un concours où il agit à titre officiel. (2.5.3).

- (c) **Juge (11)** : Les juges ne peuvent pas inscrire un chien la journée du concours où ils exercent leurs fonctions de juge (3.5.1). Ils ne doivent pas juger des membres de leur famille (3.5.2). Il incombe au juge de concevoir chaque recherche, y compris l'emplacement des cachettes. Le juge ne manipule pas les articles imprégnés d'odeur, les récipients ni tout objet qui contient une odeur; cette tâche revient au préposé aux odeurs. Le juge détermine aussi le temps maximal accordé pour chaque recherche et en avise le secrétaire, le chronométrateur et les manieurs.

Le juge observe le chien en blanc, le cas échéant. Le chien en blanc doit être capable d'effectuer une recherche au niveau qui fait l'objet du test, mais idéalement, il n'a pas trop d'expérience pour le niveau en question. Si le chien en blanc rencontre des difficultés imprévues ne correspondant pas au niveau jugé, le juge doit envisager de modifier l'emplacement des cachettes. (9.2.1)

Le juge tient ensuite un court briefing avec les manieurs avant le début de chaque classe, une fois que le chien en blanc a effectué la recherche. Le briefing du juge doit se tenir en vue de l'aire de recherche, après que les odeurs aient été cachées. (11.5) Il expliquera que les manieurs ont le choix de travailler en laisse ou sans laisse, indiquera le nombre de cachettes, en fonction du niveau, et le temps maximal accordé. Il n'a pas à récapituler les règlements car les manieurs doivent les connaître.

Les responsabilités du juge pendant la recherche sont décrites dans les articles 11.6 à 11.15 des règlements.

- (d) **Chronométrateur (8.1)** : Le chronométrateur enregistre le temps actuel que l'équipe prend pour terminer la recherche. Le temps pris pour la recherche se termine lorsque le manieur dit « alerte », « fini » ou « terminé » selon l'élément et le niveau/la classe. Il connaît le temps maximal accordé par le juge et avertit le juge et l'équipe que le temps accordé est écoulé. Il avertit aussi l'équipe qu'il reste 30 secondes pour terminer la recherche.
- (e) **Préposé aux odeurs (8.2)** : Le préposé aux odeurs manipule les articles imprégnés d'odeur et les récipients à odeur; il les place aux endroits désignés par le juge. Le préposé aux odeurs est la **SEULE** personne qui manipule les récipients et les contenants qui contiennent des odeurs à un concours. Idéalement, le préposé aux odeurs possède de l'expérience en manipulation des odeurs et comprend comment éviter de contaminer les autres articles dans l'aire de recherche.

On dit d'un contenant dans lequel une odeur est cachée qu'il est « chaud ». Le préposé aux odeurs est la seule personne qui peut replacer un contenant chaud à son emplacement initial s'il a été déplacé pendant une recherche. C'est aussi la seule personne qui peut essuyer la salive déposée sur un contenant chaud ou près de l'emplacement d'une cachette. S'il faut essuyer quelque chose, il faut utiliser un essuie-tout propre et le jeter là où il ne distraira pas les équipes au travail.

Si un récipient à odeur dissimulé est délogé ou tombe, le préposé aux odeurs est la seule personne qui peut le toucher et le remettre à sa place. Une fois les recherches terminées, il incombe au préposé aux odeurs de retirer toutes les odeurs dissimulées de l'aire de recherche.

- (f) **Préposé aux contenants froids** : On dit d'un contenant qui ne contient aucune odeur qu'il est « froid ». Il faut un préposé aux contenants froids pour les recherches dans des contenants. Cette personne s'occupe de replacer les contenants froids à leur emplacement initial s'ils ont été déplacés pendant une recherche. Le préposé peut aussi essuyer la salive déposée sur un contenant froid. Les essuie-tout NE doivent PAS être partagés avec le préposé aux odeurs.

Le juge peut aussi effectuer cette tâche puisqu'il ne touche pas aux odeurs pendant un concours.

- (g) **Enregistrement** : Le club doit avoir un préposé qui enregistrera les manieurs à leur arrivée. Les personnes qui se sont inscrites en ligne ou qui ne l'ont pas envoyé avec leur inscription doivent signer le formulaire de décharge.

- (h) **Préposée à l'entrée (de l'aire de recherche) :** Le club doit avoir un préposé qui s'occupera de conduire les équipes de l'aire de rassemblement à l'aire de recherche. Cette personne peut accueillir chaque participant lorsqu'il entre dans l'aire. Elle peut rappeler aux participants le nombre de cachettes dans l'aire de recherche et le temps maximal accordé. Elle demandera aux participants s'ils ont des questions et leur indiquera quand ils peuvent commencer la recherche.
- (i) **Préposée à la sortie (de l'aire de recherche) :** Si le retour du participant au stationnement/à l'aire réservée aux cages, après une recherche, n'est pas un trajet direct où qu'il est compliqué, il pourrait être nécessaire d'avoir des préposés additionnels pour que les participants ne s'égarer pas ou entrent dans les aires interdites.

8. RUBANS

- 8.1 Un ruban doit être décerné à un chien qui obtient un pointage de qualification. (5.1.1) Une recherche réussie pour chaque élément constitue un pointage de qualification distinct.
- 8.2 Le ruban pour un pointage de qualification doit être de couleur vert foncé et doit mesurer au moins 5,08 cm (2 po) de large et au moins 20,32 cm (8 po) de long. (5.1.2). Certains clubs offrent des rosettes lorsqu'un chien se mérite un titre. Cette remise n'est pas officielle car le CCC n'a pas encore vérifié les résultats. Ces rosettes n'ont pas à être de la même couleur que les rubans de qualification.
- 8.3 Assurez-vous de commander suffisamment de rubans et de rosettes avant le concours Il faut supposer que chaque recherche entraînera une qualification.

9. FORMULAIRES ET PAPERASSE

- 9.1 **Programme officiel (4.1) :** Cet article décrit avec précision les renseignements qui doivent figurer dans le programme officiel. Plusieurs clubs ont tenu des concours et accepteront peut-être de partager leur programme officiel pour aider d'autres clubs.

Les clubs peuvent limiter le nombre d'inscriptions (4.1.7) pour s'assurer que le jugement ne dépasse pas sept heures (4.3.3). Il faut le mentionner dans le programme officiel.

Les clubs doivent offrir les classes de niveau instinct et novice (6.8.3).

- 9.2 **Formulaire d'inscription :** L'article 4.2.3 décrit les renseignements qui doivent figurer dans le catalogue. Ces renseignements doivent provenir du formulaire d'inscription, lequel doit aussi comprendre la classe (c.-à-d. instinct, novice, ouverte, par excellence, maître) et l'élément (c.-à-d. recherches dans des contenants, à l'intérieur, à l'extérieur).

Vous trouverez un exemple de formulaire ici <https://www.ckc.ca/en/Files/Forms/Shows-Trials/Exhibitors/Scent-Detection-Officiel-Entry-Form>. Les clubs peuvent développer leur propre formulaire, mais il doit comprendre les mêmes champs.

- 9.3 **Recevoir les inscriptions** : Les clubs doivent être prêts à accepter les inscriptions dès la date d'ouverture, à l'heure précisée dans le programme officiel. Certains clubs utilisent des services d'inscription en ligne comme Dogshow.ca. Le secrétaire du concours doit s'assurer que les chiens inscrits satisfont aux exigences du CCC relativement à l'enregistrement et à l'âge (6). Les formulaires d'inscription doivent être dûment remplis (6.2.1) et accompagnés des droits d'inscription (6.3.2). Un chien peut être inscrit une seule fois à chaque classe à chaque concours (6.1.8).

Si la limite des inscriptions est atteinte, le club peut établir une liste d'attente au cas où des places deviendraient disponibles (6.1.13).

- 9.4 **Divisions en fonction de la taille (6.8)** : Les concours de travail de flair du CCC comportent des divisions en fonction de la taille pour égaliser autant que possible les efforts fournis par des chiens de tailles différentes (6.8.1). Il faut indiquer la division en fonction de la taille sur le formulaire d'inscription comme suit :

Petits chiens : chiens de moins de 13 po (33 cm)

Chiens moyens : chiens de 13 po (33 cm) et de moins de 20 po (50,8 cm)

Grands chiens : chiens de 20 po (50,8 cm) et plus

- 9.5 **Catalogue (4.2)** : Cet article décrit les renseignements qui doivent figurer dans le catalogue. Cela comprend des renseignements à propos du concours, lesquels peuvent provenir du programme officiel, ainsi que des renseignements sur chaque chien inscrit.

- 9.6 **Livre du juge** : Le livre du juge sert à enregistrer la décision du juge concernant chaque recherche. Vous trouverez un exemplaire de ce formulaire ici : <https://www.ckc.ca/fr/Files/Forms/Shows-Trials/Event-Supplies/Scent-Detection/152-36-70-Scent-Detection-Judges-Book>. Les clubs peuvent utiliser leur propre formulaire à condition qu'il ait le même format et la même information que le formulaire générique.

On peut aussi utiliser ce formulaire disponible sur le site Web du CCC <https://www.ckc.ca/fr/Files/Forms/Shows-Trials/Event-Supplies/Scent-Detection/152-36-51-Scent-Detection-Scoresheet> puisqu'il contient toute l'information nécessaire.

- 9.7 **Formulaires de traçage** : Il incombe aux juges de remplir les formulaires de traçage. Vous les trouverez ici : <https://www.ckc.ca/en/Files/Forms/Shows-Trials/Event-Supplies/Scent-Detection/151-36-70-Scent-Detection-Plotting-Form>

10. FOURNITURES

- 10.1 **Trousse pour travail de flair (9.3)** : Cet article décrit les articles et les odeurs qui doivent être utilisés, comment les manipuler et les entreposer. Les odeurs utilisées sont décrites dans la partie sur les odeurs du présent document.

Le club doit avoir une trousse pour travail de flair pour la manipulation des odeurs et des récipients à odeur. Cette trousse doit comprendre des gants en nitrile pour le préposé aux odeurs (8.2.2), des fournitures pour immobiliser les cachettes (p. ex.: ruban-cache adhésif, ruban adhésif Gorilla, mastic, pâte adhésive) et des outils permettant de placer et de retirer les cachettes (pincettes, pinces hémostatiques, pinces à bec fin, etc.).

- 10.2 **Récipients à odeur (9.3.9)** : Les cotons-tiges ou les boules d'ouate imprégnés d'odeur sont déposés dans les récipients à odeur pour ne pas entrer directement en contact avec l'environnement. Les récipients à odeur ne doivent pas être en verre. Ils peuvent se composer de n'importe quel matériau qui laisse l'odeur s'échapper dans l'aire de recherche. Voici quelques exemples :

Petites boîtes en métal à glissière	Petit tube ou boyau	Pailles
Flacon en plastique pour pilules	Tubes pour baume à lèvres	Pincettes pour sac avec fentes
Boule à thé ou contenant à épices en métal		Pipettes en plastique

On peut avoir percé des trous dans certains récipients pour permettre à l'odeur de se répandre dans l'aire de recherche. On peut utiliser des aimants à l'intérieur ou l'extérieur des récipients à odeur pour les fixer à des objets en métal dans l'environnement.

- 10.3 **Contenants (9.5.1)** : Cet article décrit les genres de contenants qui peuvent être utilisés pour chaque niveau.

Niveau	Contenants
Instinct	5 boîtes identiques ayant au moins 10 po de long sur 8 po de large et entre 3 po à 8 po de haut
Novice	10 boîtes identiques ayant au moins 10 po de long sur 8 po de large et entre 3 po à 8 po de haut
Ouvert	15 contenants de dimensions et de genre variés
Par excellence	20 contenants de dimensions et de genre variés
Maître	20 contenants de dimensions et de genre variés

Voici quelques exemples de contenants :

Boîtes en carton	Bac en plastique	Boîte à outils	Panier en osier
Seau	Pots à fleur en plastique	Sac à dos	Valise
Sac de sport	Sac à main		

Il faut faire des trous dans les contenants étanches (p. ex.: les contenants en plastique ou en caoutchouc, en métal, les boîtes à outils, les seaux dotés d'un couvercle) pour que l'odeur puisse s'échapper. Les boîtes en carton ne ferment pas hermétiquement et laissent l'odeur s'échapper, il n'est donc pas nécessaire de faire des trous. Les valises, les sacs à main, les sacs de sport et les sacs à dos doivent être faits d'un tissu qui laisse l'odeur s'échapper ou comporter, une fermeture éclair qu'on laissera ouverte, par exemple.

Il faut mettre du papier chiffonné ou du plastique dans les contenants transparents pour qu'on ne sache pas si l'odeur ou la distraction est à l'intérieur de ceux-ci. Les contenants doivent être suffisamment gros pour empêcher les chiens de les saisir facilement.

Il faut disposer de contenants additionnels au cas où des contenants seraient endommagés ou contaminés (9.5.1).

- 10.4 **Distractions (9.9)** : Cet article décrit le genre de distractions qui peuvent être utilisées. Les distractions peuvent être un jouet, un humain ou de la nourriture pour chiens ou humain, selon le niveau et la classe. Dans la classe contenants, la distraction doit être dissimulée dans un contenant de manière que le manieur ne sache pas si le chien réagit à la distraction ou à l'odeur.

Dans d'autres classes, la nourriture servant de distraction doit être placée dans un contenant, de manière qu'un chien ne puisse pas manger la distraction (9.9.3).

- 10.5 **Repères (9.1.4)** : Les clubs doivent marquer les limites des aires de recherche de manière que ce soit clair pour les manieurs. Ils peuvent utiliser du ruban-cache sur le sol, des barrières, des clôtures, des cônes ou du ruban de signalisation. La ligne de départ doit être clairement indiquée tant pour le chronométreur que le manieur.

- 10.6 **Objets**: Les clubs peuvent ajouter des objets aux aires de recherche à l'intérieur et à l'extérieur s'il n'y a pas beaucoup d'objets dans ces aires. Vous trouverez quelques exemples d'aires de recherche dans ces vidéos sur le travail de flair : <https://www.ckc.ca/en/Events/Overview-of-Events/Scent-Detection#Videos>

Le fait d'avoir des objets qui peuvent être retirés facilement de l'aire de recherche peut contribuer à uniformiser la difficulté de la recherche pour les chiens de chaque division. Par exemple, des tabourets de hauteurs différentes peuvent être utilisés pour chaque division, il n'est donc pas nécessaire de nettoyer l'emplacement d'une cachette précédente, ce qui permet aussi de gagner du temps.

On suggère de ne pas utiliser des objets servant à d'autres sports canins (saut, équipement d'agilité, haltères, articles de détection au flair) pour placer une cachette. Une odeur persistante sur un de ces objets pourrait distraire les chiens qui pratiquent plusieurs disciplines et sports.

- 10.7 **Toise (9.8)** : Cet article décrit l'utilisation de la toise pour confirmer la taille d'un chien au garrot. Il n'est pas nécessaire de mesurer tous les chiens s'il est évident que leur taille est dans la plage de chaque division.

- 10.8 **Produits de nettoyage (9.4.10, 9.4.11)** : Les clubs doivent avoir des produits de nettoyage en cas de contamination avec de la nourriture ou de la salive (9.4.10) ou s'il est nécessaire de relocaliser une cachette (9.4.11). On suggère, dans les règlements, d'utiliser du vinaigre blanc non dilué pour essuyer l'emplacement antérieur d'une cachette et un produit enzymatique si un chien urine ou défèque dans l'aire de recherche.

- 10.9 **Chien en blanc (9.2.1)** : Cet article décrit l'utilisation d'un chien en blanc pour évaluer la difficulté réelle de la recherche des cachettes. Idéalement, le chien en blanc travaille au même niveau que les chiens qui seront jugés. Les chiens qui ont beaucoup d'expérience peuvent ne pas donner une bonne idée de la difficulté rencontrée par des chiens ayant moins d'expérience.
- 10.10 **Chronomètres** : Il faut disposer de deux chronomètres; un chronomètre principal et un de réserve.

11 DÉROULEMENT DU CONCOURS

- (a) Horaire
- (b) Préparation de l'aire de recherche – contenants et tous les accessoires nécessaires pour les recherches à l'intérieur et l'extérieur. Discuter des accessoires possibles avec le juge.
- (c) Marquer l'emplacement des contenants
- (d) Stationnement et aire de rassemblement des manieurs (9.2.2)
- (e) Briefing et reconnaissance des lieux pour les manieurs
- (f) Circulation des équipes (aire de rassemblement > aire(s) de recherche > retour au stationnement)
- (g) Espace pour les cages
- (h) Chien en blanc
- (i) Aire d'échauffement
- (j) Passage à un niveau supérieur (6.9)

12 APRÈS LE CONCOURS (6.10)

- (a) Dans les 21 jours suivants la fin du concours
- (b) Catalogue marqué
- (c) Formulaire d'inscription
- (d) Droits d'enregistrement des résultats du concours
Nota : Les droits d'enregistrement des résultats de chaque élément sont envoyés au CCC. Par exemple, trois droits d'enregistrement des résultats s'appliquent pour un chien inscrit en recherche dans des contenants, à l'intérieur et à l'extérieur en novice.
- (e) Livre du juge
- (f) Formulaire de traçage